

LIMALONGES

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

Le vingt cinq avril deux mil seize, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 00 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 18 avril 2016

Présents : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Bousser Albert, Grimaud Marie-Thérèse, Fouché Sylvie, Biraud Alain, Hauwaert Gaëlle, Fombelle Morgan, Deschamps Valérie, Moraud Franck, Bouyer Nadia, Meunier Magaly, Léoment Nathalie

Absents excusés : Nicolas Cluseau (pouvoir donné à Alain Biraud), Bonnisseau Denis

Absents : Airault-Mounier Stéphanie

Secrétaire de séance : Magaly Meunier

Approbation du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 4 avril 2016

1/4 d'heure citoyen

Intervention de 2 membres de l'Association GVM (Grand Vent Malade) qui font part de leur point de vue sur les éoliennes. En voici les principaux points, qu'ils développent :

- Dessé devient un village sinistré !
- Les éoliennes sont une erreur écologique, économique, énergétique et esthétique !
- Erreur pour la santé humaine !
- Nuisances sonores !
- Dévalorisation des habitations ! Pensons à ce que nous laissons à nos enfants !
- Demain, les promoteurs seront ils encore là pour l'entretien, la réparation et le démontage ?
- Quelles sont les retombées pour la commune, fiscales ou autres ?

En présence de 2 représentants de la Société Wpd Energie 21

Avis du Conseil Municipal sur le Permis Modificatif du Projet Eolien

Madame le maire souhaite que ce sujet soit délibéré à huis clos et demande au public de sortir de la salle.

Elle rappelle l'objet du permis modificatif qui porte sur le changement de type d'éoliennes (Enercon/Vestas), sur l'emprise au sol, sur les retombées fiscales et sur les compensations qui n'ont pas été revues avec la Société Wpd Energie 21.

Elle a relevé des anomalies sur la production émise par les éoliennes. Les "Enercon" selon le permis de 2011 devaient rapporter 38 000 000 Kw annuel. Avec le changement d'éoliennes les "vestas" doivent produire 40 % de plus. Hors le permis modificatif du 8 avril 2016 annonce une production de 30 000 000 Kw annuel.

Elle fait remarquer que le projet modificatif apporte une avancée positive avec la réduction de l'emprise au sol des éoliennes.

Elle regrette que la fiscalité soit moins importante (75 000 € au lieu de 100 000 €), que les mesures de compensation émises lors du premier projet qui ne sont plus adaptées aujourd'hui (aménagement des abords de l'église déjà réalisé avec l'aménagement du bourg), ne soient pas revues.

Une négociation aurait dû avoir lieu avant le dépôt du permis modificatif de Wpd Energie 21.

Le conseil municipal ne rejette pas le projet de construction d'éoliennes, mais veut réactualiser des compensations.

Madame le maire souhaite l'avis du conseil municipal pour émettre un avis sur le permis modificatif.

Suite à ces constatations, et après vote à bulletin secret du Conseil municipal, un avis défavorable est émis sur le projet modificatif.

Résultats du vote : Favorable : 3 Défavorable : 8 Blancs : 2

En conséquence, Madame le maire donnera un avis défavorable au permis modificatif.

Après délibération, le conseil municipal souhaite créer un comité de pilotage composé de 1/3 de conseillers municipaux, 1/3 de membres de l'association GVM et 1/3 de personnes habitants la commune intéressées par ce sujet (un appel à candidature sera affiché dans chaque village).

Ce comité de pilotage sera créé lors de la prochaine réunion de conseil municipal qui aura lieu le 30 mai 2016.

Remplacement adjoint technique

Après étude des différentes candidatures déposées en mairie (6 au total), pour le recrutement d'un adjoint technique en cas de remplacement (congés annuels et congés maladie...) des adjoints techniques sur les postes d'entretien de la salle socioculturelle et de la mairie, le conseil municipal vote à l'unanimité pour la candidature de Francine Moreau.

Francine Moreau sera payée en fonction des heures réellement effectuées sur chaque poste.

Le conseil municipal autorise le maire à signer, en cas de besoin et à tout moment, les contrats avec Francine Moreau.

Tarifs location salle socioculturelle

Un groupe de musique hors commune, souhaite se rassembler dans la petite salle pour répétition, tous les 15 jours les jeudi.

Le conseil municipal décide de leur louer la petite salle 15 € chaque séance, sous réserve que cela ne monopolise pas la salle en cas de réservation autre.

Location Tivoli

Le Tivoli situé sur le stade sera mis à disposition des associations et des particuliers, avec accès eau et électricité moyennant un tarif de 30 € la journée.

En instance, car création d'une régie ou intégration dans régie salle des fêtes...

Service d'Urbanisme Intercommunal

Avenant à la convention pour fixation des tarifs au 1er avril 2016

Par courrier du 1er février 2016, le SUI a informé la commune de la nouvelle tarification liée à l'instruction des autorisations d'urbanisme. Ces nouveaux tarifs ont été approuvés par délibération en Conseil Communautaire du 23 février 2016.

En conséquence, la convention initialement signée entre les communes adhérentes au SUI et la communauté de communes doit faire l'objet d'un avenant permettant d'actualiser ces tarifs.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à signer l'avenant à la convention pour réajuster les tarifs de chacun des actes à compter du 1er avril 2016 ainsi :

<i>Nature de l'autorisation</i>	<i>2015 en €</i>	<i>1er avril 2016 en €</i>
<i>CUa</i>	<i>15</i>	<i>10</i>
<i>CUb</i>	<i>15</i>	<i>20</i>
<i>Déclaration préalable</i>	<i>25</i>	<i>20</i>
<i>Permís construire</i>	<i>25</i>	<i>30</i>
<i>Permís démolir</i>	<i>25</i>	<i>30</i>
<i>Permís d'aménager</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

DEVIS

Devis acceptés :

- | | |
|--------------------------------------|---------------|
| 1. Tondeuse à gazon | 1 249.00 € HT |
| 2. Combi système STIHL + accessoires | 952.00 € HT |
| 3. Tronçonneuse STIHL | 366.00 € HT |

Total : 2 567.00 € HT

Reprise de la débroussailleuse RL 213 : 1 000.00 €

Devis Bancs et Corbeille à réétudier

Eclairage rue de la Garenne

Au vu des courriers de Madame XXX, en situation de handicap et du Défenseur des droits, sollicitant un éclairage de la voie publique rue de la Garenne, le conseil municipal, après étude du devis de l'entreprise Delaire, accepte sa demande.

En conséquence, le conseil municipal autorise Madame le maire à signer le devis de l'entreprise DELAIRE de 1 458.00 € et demande à Madame XXX une participation de la moitié du montant avec un plafond de 800 €, sous forme de don comme proposé dans son courrier.

DIVERS

1. Préparation du 8 mai : Défilé à 11 h 15
2. Lotissement de la Balade : Prix de vente à revoir lors de la prochaine réunion de conseil, après avoir fait les démarches nécessaires
3. Marie-Thérèse Grimaud signale qu'un habitant coupait du bois sur le parking des écoles. D'autre part, le rond point des Maisons-Blanches est terminé
4. Nadia Bouyer signale qu'il serait judicieux de mettre un panneau "réservé à la famille" à l'entrée du parking de la mairie lors des cérémonies religieuses
5. Sylvie Fouché rappelle le problème acoustique de la salle de la mairie et demande si les rideaux sont commandés.
6. Alain Biraud informe que les ombrières aux Maisons-Blanches seront installés en juillet 2016
7. Commission voirie : 21 mai à 10h
8. Prochaine réunion conseil municipal : 30 mai à 20 h 30